



Dimension	RRI	VS.	PPP ^{MD}	Les avantages
1 Cadre Juridique	Offre uniquement des PD et pourrait offrir un compte auxiliaire CAV	Régime de pension agréé combiné qui offre: ● Accumulation de prestations définies (PD) comme dans le cadre d'un RRI ● Cotisations définies (CD) et cotisations additionnelles volontaires (CAV)	PPP ^{MD} puisque tout ce qu'offre un RRI fait déjà partie de la composante PD du PPP ^{MD} .	
2 Détenteurs de fonds autorisés	● Fiducie - 3 Fiduciaires ● Assurance	● Fiducie - Corporative ● Fiducie - 3 Fiduciaires ● Assurance	PPP ^{MD} - Le fiduciaire corporatif protège les clients de la responsabilité légale et des risques potentiels de non-conformité.	
3 Surveillance fiduciaire fournie?	Non. Seuls un actuaire et du personnel de soutien sont mis à disposition.	Oui, une équipe de juristes et d'employés spécialisés dans les pensions fait office de comité des pensions du PPP ^{MD} . Voir l'annexe "A" ci-dessous pour une description des services de surveillance fiduciaire offerts par INTEGRIS aux clients PPP ^{MD} .	PPP ^{MD} - la quasi-totalité des grands régimes de retraite sophistiqués disposent d'un fiduciaire chargé de superviser le régime de retraite. RRI n'offre pas cette possibilité.	
4 Fiscalité : Si le régime est en "excédent", des déductions fiscales peuvent-elles être demandées ?	Non. Les facteurs d'équivalence générés éliminent les droits de cotisation à un REER et l'excédent oblige l'entreprise à suspendre ses cotisations.	Oui. Via le mode CD et les cotisations au REER du membre au cours de l'année fiscale suivante.	PPP ^{MD} - jusqu'à 17 % du salaire peuvent être versés au REER au cours de l'année suivante afin de générer des déductions fiscales personnelles chaque année où le plan est en "excédent".	



Dimension

RRI

VS.

PPP^{MD}

Les avantages

5

Taxe: Des déductions REER peuvent-elles être demandées si l'entreprise décide de ne pas cotiser au régime à prestations définies ?

N.B.: Important pour CB, AB, MB, QC, NE et IPE

Non. Même dans les provinces où il n'y a pas d'obligation d'accumuler des années de service crédité, cela génère un facteur d'équivalence qui élimine les droits de cotisation à un REER personnel.

Oui, un individu peut cotiser à son compte CAV (jusqu'à 17 % du revenu T4 sous réserve du plafond des achats) et demander des déductions fiscales personnelles même si l'entreprise ne costise pas.

PPP^{MD} - Le client du PPP^{MD} peut obtenir des déductions fiscales à titre personnel même si la société souhaite renoncer à des contributions (et à des déductions) au cours d'une année donnée.

6

Taxe: Est-il possible de générer des paiements spéciaux déductibles de l'impôt plus importants ?

Non. Lorsque le compte RRI est composé de classes d'actifs diversifiées, le taux de rendement moyen est plus élevé, ce qui atténue l'importance du "paiement spécial".

Oui. Les catégories d'actifs à faible rendement peuvent être détenues dans la composante PD du PPP^{MD}, tandis que les actifs à rendement plus élevé (mais plus risqués) peuvent être conservés dans la composante CD ou CAV.

PPP^{MD} - s'il est possible pour un RRI d'investir dans des catégories d'actifs à très faible rendement pour créer des paiements spéciaux plus importants, le reste du portefeuille doit nécessairement être détenu sur des comptes imposables non enregistrés, ce qui nuit à la croissance à long terme.

7

Taxe: L'utilisation d'un REER de 18 à 37 ans, suivi d'un RRI à la suite, est-elle plus avantageuse qu'un PPP^{MD} à tout âge ?

Non.

Le client du PPP^{MD} peut cotiser la première année à la fois au REER et au PPP^{MD} (CD et CAV).

PPP^{MD} - car le fait de pouvoir verser une cotisation PPP^{MD} complète sur une période prolongée constitue une richesse par rapport à l'option REER + RRI.
(voir ci-dessous)



8

Dimension

RRI

VS.

PPP^{MD}

Les avantages

Taxe : Quel montant supplémentaire une personne qui verse une seule cotisation PPP^{MD} (30,780\$) à l'âge de 18 ans peut-elle obtenir à l'âge de 71 ans si ses actifs croissent à un taux de 7,5% ?

s/o (seule la cotisation au REER est effectuée, comme c'est le cas pour le client PPP^{MD} au cours de l'année 1)

1,472,057.00 \$

PPP^{MD} - Même si les frais d'INTEGRIS sont déduits, le client est toujours plus riche de 1 million de dollars sur cet horizon temporel.

Taxe: Existe-t-il un moyen de réduire les impôts dus lorsqu'un régime de retraite est liquidé en vertu du Règlement de l'impôt sur le revenu 8517 (valeur de transfert maximale) et que les actifs sont transférés à un CRI/FRV ?

Non. Le compte RRI complet sera soumis à la taxe sur la valeur de transfert maximale prévue par le règlement de l'impôt sur le revenu 8517 lors de la liquidation du plan.

Oui. En augmentant le taux de cotisation des régimes à cotisations définies de 1 % à 18 % et en utilisant l'excédent des régimes à prestations définies pour financer cette cotisation obligatoire de l'employeur. (Voir la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Nolan c. Kerry (Canada) inc. pour plus de détails sur l'interfinancement).

PPP^{MD} - Aucun impôt n'est dû lorsque les fonds CD sont transférés dans un compte de retraite immobilisé (CRI) ou un fonds de revenu viager (FRV) à la fin du régime.

10

Frais: quels sont les frais de gestion annuels les plus bas possibles pour le type de régime proposé par un grand cabinet de conseil actuariel ?

800 \$ + TPS/TVH par personne.

0 \$ Si le client utilise un gestionnaire discrétionnaire participant.

PPP^{MD}

11

Frais: le remboursement de la TPS/TVH aux entités de gestion est-il disponible ?

Inconnu

Oui. Les consultants disposant d'une grande expertise en matière de TPS/TVH peuvent aider leurs clients à demander le remboursement.

Indéterminé



Dimension	RRI	VS.	PPP ^{MD}	Les avantages
12 Le programme s'autofinance-t-il en termes de coûts/bénéfices ?	Oui.	Oui.		s/o
13 Les frais de gestion des investissements sont-ils déductibles fiscalement ?	Oui.	Oui.		s/o
14 Les "services passés" sont-ils disponibles et déductibles fiscalement ?	Oui.	Oui.		s/o
15 Existe-t-il un " provisionnement à l'échéance " déductible fiscalement ?	Oui.	Oui.		s/o
16 Le patrimoine peut-il être transmis d'une génération à l'autre si la jeune génération préfère utiliser un REER lorsqu'elle est âgée de moins de 37 ans, au décès de la première génération de membres ?	Non. Le fait d'être dans un REER signifie qu'au deuxième décès de la personne, il y a un événement imposable pour les actifs du RRI.	Oui - la disposition présumée au décès de la première génération à la retraite ne s'applique pas au client PPP ^{MD} plus jeune qui a des années de service décomptées dans le cadre du régime de retraite à prestations déterminées du PPP ^{MD}		PPP ^{MD} La famille Peut économiser beaucoup d'argent de cette façon.



Dimension

RRI

VS.

PPP^{MD}

Les avantages

17

Le régime de retraite prévoit-il des mécanismes de contrôle interne pour vérifier le travail du prestataire de services ?

Non.

Oui. INTEGRIS assure une surveillance fiduciaire.

PPP^{MD}

18

Cotisations déductibles d'impôt supplémentaires que le PPP^{MD} peut recevoir par rapport au RRI de 18 à 71 ans (en supposant un T₄ de 155 000 \$ et un taux de rendement des actifs de 7,5%)

s/o

105,727 \$

PPP^{MD}

INTEGRIS Pension Management Corp.



Dimension

RRI

VS.

PPP^{MD}

Les avantages

ANNEXE "A"

EXEMPLES DE SERVICES DE SURVEILLANCE FIDUCIAIRE

- ☐ Assistance dans les procédures de séparation du mariage pour partager les revenus de rente avec l'ex-conjoint(e)
- ☐ Demande de réversion des excédents et communications avec les autorités de régulation et les appels.
- ☐ Assistance en matière de droit des sociétés concernant le régime de retraite dans le cadre de la vente d'une entreprise - cession du régime au nouveau promoteur, etc.
- ☐ Audit du travail effectué par les prestataires de services actuariels
- ☐ Travail de plaidoyer auprès des autorités fiscales et de retraite aux plus hauts niveaux du Canada (ministère des finances, gouvernements provinciaux, etc.).
- ☐ Examen de l'optimisation fiscale (transfert de patrimoine intergénérationnel, financement terminal, exonération des plus-values à vie, gestion des excédents, etc.) et coordination avec les conseillers fiscaux et juridiques sur la transaction.
- ☐ Mise en place et gestion de sociétés spécialisées dans les pensions exonérées d'impôts pour les investissements alternatifs